Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-243500139-20251204-B2025_476-DE

Bureau métropolitain du 4 décembre 2025

Décision

PISU/DMT
Rapporteur : M. Theurier M.

B 2025-476 - Transports collectifs - Rapport des représentants de Rennes Métropole au sein de la Semtcar devenue Trajectoires pour l'année 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

La séance est ouverte à 18h02.

Présents : Mme Appéré N. Présidente, M. Crocq A., Mme Besserve L., M. Theurier M., M. Sémeril S., Mme Ducamin M., M. Dehaese O., Mme Pellerin I., M. Puil H., M. Hervé P., Mme Vincent S., Mme Zamord P., M. Hamon L., M. Thébault P., Mme Rousset E., M. Salmon P., Mme Schoumacker E., Mme Andro R., M. Huaumé Y., M. Legagneur J., M. Pollet M., M. Guéret S., M. Du Mottay E., M. Prigent A., M. Le Bihan T., M. Savignac J., M. Bonnin P., M. Depouez H., M. Rouault J., M. Lefeuvre G., Mme Parmentier M., M. Labbé S., M. Yvanoff D..

Ont donné procuration : M. Hervé M. à M. Sémeril S., M. Nadesan Y. à M. Dehaese O., M. Goater J. à M. Hamon L..

Le quorum s'élève à 19 et est atteint.

M. Dehaese O. est nommé secrétaire de séance.

Le Bureau constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 28 novembre 2025 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à décision ont bien été remplies.

La séance est levée à 19h28.

***

Vu la délibération n° C 2024-017 du 1er février 2024 portant délégation de pouvoirs au Bureau ;
Vu la décision n° B 2024-461 prenant acte du rapport des représentants de Rennes Métropole au sein de la Semtcar devenue Trajectoires pour l'année 2023.

EXPOSÉ

Les Sociétés Publiques Locales sont soumises à l'article L.1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

L'article L.1531-1 rappelle que les Sociétés Publiques Locales sont, au même titre que les Sociétés d'Économie Mixte, soumises à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que "Les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-243500139-20251204-B2025_476-DE

groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance".

En application de l'article précité, le rapport annexé présente une synthèse des activités réalisées par la société Trajectoires pour l'année 2024.

Maître d'ouvrage délégué pour le compte de Rennes Métropole, la société d'économie mixte des transports collectifs de l'agglomération rennaise, Semtcar, devenue la société publique locale Trajectoires au cours de l'année 2022, a pour objet la mise en œuvre des politiques de la mobilité de ses collectivités territoriales actionnaires.

À cet effet, elle intervient pour l'étude et/ou la réalisation de tous travaux liés aux domaines de la mobilité de ses collectivités.

1. L'activité, les projets

- La ligne b de métro automatique ; projet phare de la métropole, la ligne b du métro automatique est un élément structurant de la construction de la ville et de la métropole. Trajectoires s'y est consacré depuis plus de 15 ans. 2024 a été marquée par les dernières levées de reverses et l'obtention du quitus.
- Augmentation de capacité de la ligne a – phase 2 ; Rennes Métropole a confié à Trajectoires le 1er octobre 2019 le mandat "Augmentation de la capacité de la ligne a – phase 2", avec un objectif de mise en service en septembre 2028.
  L'année 2024 a permis de boucler la phase des autorisations réglementaires, et de réaliser les travaux préalables de voirie et déviation de réseaux.
- Les autres missions ont concerné le renouvellement des ascenseurs de la ligne a du métro, le déploiement du système de contrôle d'accès pour le covoiturage dans les parcs relais de la ligne a du métro ainsi que le début des études des lignes T3 et T4 du trambus.

2. Vie sociale de la Société

Par délibération en date du 28 avril 2022, le Conseil d'administration a approuvé le projet d'évolution statutaire de la Société, de société anonyme d'économie mixte locale dénommée SEMTCAR en société anonyme publique locale devenue Trajectoires.

Le capital social a été maintenu, par cessions d'actions détenues par les actionnaires autres que des collectivités à Rennes Métropole et à la Ville de Rennes.

Aucune modification des statuts n'avait été apportée en 2024.

3. Gouvernance de la Société

Le Capital social de la Société après transformation en SPL est désormais réparti ainsi :

Actionnaire Rennes Métropole : 10 625 actions à 16 € (170 000 €) ; 85 % Capital ; 9 sièges CA.

Actionnaire Ville de Rennes : 1 875 actions à 16 € (30 000 €) ; 2 sièges CA.

Depuis la loi "Nouvelle Régulations Économiques", le Conseil d'administration de la Société a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

- Bilan de la gouvernance des élus :

Durant l'année 2024, quatre Conseils d'administration ont eu lieu et une assemblée ordinaire.

Un tableau des présences aux conseils et assemblées figure dans le rapport annexé.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-243500139-20251204-B2025_476-DE

4. Relations SPL/collectivités actionnaires

Information sur les contrats en cours : la liste est inscrite dans le rapport.

Modalités particulières de contrôle de la société :

La SPL Trajectoires est soumise au contrôle analogue de Rennes Métropole.

Les comptes de la société sont certifiés par un commissaire aux comptes. À ce titre, les comptes 2024 ont été certifiés sans réserve.

5. Activités de la Société

La réorganisation de la société était devenue nécessaire aux vues des activités futures de la société et de faire face aux difficultés économiques à venir. L'effectif moyen est passé de 18 à 14 salariés.

En 2024, Trajectoires poursuit sa mutation pour s'adapter aux enjeux liés aux nouvelles missions qui lui ont été confiées après la mise en service de la ligne b du métro.

6. Comptes de l'exercice clos :

Le total des produits d'exploitation s'élève pour l'année 2024 à 2 365 501 €.

Les charges d'exploitation pour 2024 s'élèvent à 2 384 437 €.

Les comptes annuels 2024 se caractérisent par les données suivantes :

Capitaux propres :	2 341 848 euros
Chiffre d'affaires :	2 355 177 euros
Résultat net comptable :	4 729 euros

***

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

A l'unanimité,

- d'approuver le rapport des représentants, élus de Rennes Métropole au Conseil d'Administration de la société publique locale Trajectoires, et présentant les activités pour l'année 2024.

Publiée conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-25, et L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le site metropole.rennes.fr.

Olivier DEHAESE
Elu DEHAESE Olivier Gérard
Vice-Président
Signé le : 11 déc. 2025

Le Secrétaire de séance,

Olivier DEHAESE

Pour La Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services

Laurence QUINAUT
Directrice Générale des Services
Signé le : 11 déc. 2025

Laurence QUINAUT

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-243500139-20251204-B2025_476-DE